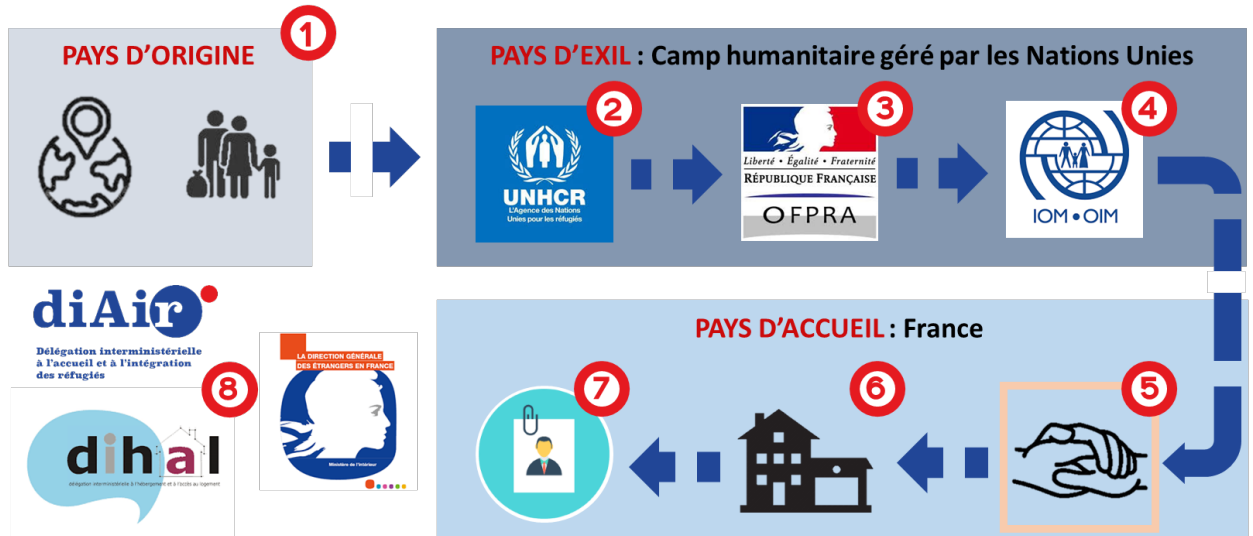




Le parcours d'une personne réfugiée du programme de RÉINSTALLATION

DU PAYS D'ORIGINE AU PAYS D'ACCUEIL



- 1** Les personnes **fui**ent leur pays d'origine à la suite de persécutions, catastrophe, danger
- 2** Le HCR* **met à l'abris** les personnes. Le HCR sélectionne sur critères de vulnérabilité des personnes pour la France dans les camps de Turquie, du Liban, de Jordanie, du Tchad et du Niger.
- 3** L'OFPRA* étudie les dossiers du HCR et entend les personnes sur place. Les personnes sélectionnées ont alors **l'assurance d'une protection internationale** et attendent leur départ pour la France.
- 4** L'OIM* effectue un bilan de santé et réserve des billets d'avion pour assurer un **voyage sûr**.
- 5** Les « réinstallés » arrivent en France et sont accueillis par un des 20 opérateurs de l'Etat pour un **accompagnement global** durant les 12 mois suivants sur fonds européens.
- 6** Les personnes accèdent directement à un **logement pérenne** dès leur arrivée ou après 4 mois dans un centre de transit qui offre une arrivée plus progressive.
- 7** L'accompagnement global **accélère l'intégration** : ouverture des droits, insertion professionnelle facilitée, scolarisation rapide ou encore des cours de français quelques semaines après leur arrivée.
- 8** **L'Etat accompagne** le dispositif. La DGEF* pilote l'arrivée effective des personnes, la Dihal* pilote la mobilisation des logements et la DiAir* coordonne la réinstallation.

GLOSSAIRE

- * HCR : Haut Commissariat aux réfugiés
- OFPRA : Office français de protection des réfugiés et des apatrides
- OIM : Organisation internationale des migrations
- DGEF : Direction générale des étrangers en France
- Dihal : Délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement
- DiAir : Délégation interministérielle pour l'accueil et l'intégration des réfugiés